

# LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.559 - QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1916

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. - Réclames : 1.75 - Vents divers : 3 fr.  
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.  
Les insertions sont exclusivement reçues.  
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux  
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard  
et Basses-Alpes..... 5 fr. 9 fr. 17 fr.  
Autres départements et l'Algérie..... 6 fr. 11 fr. 20 fr.  
Étranger (Union postale)..... 6 fr. 12 fr. 20 fr.  
Les Abonnements partent des 1<sup>ers</sup> de chaque mois  
Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

## Le nouveau Ministère et la Censure

Nous avions pris la liberté grande, il y a quelques jours, de réclamer que l'on réformât la censure et nos lecteurs ont pu se rendre compte que cela n'avait pas plu à Messieurs les Censeurs, lesquels s'étaient vengés de notre audace en massacrant notre article. Cependant, nous que la Chambre vient, après la Commission du Budget, de voter un amendement de M. Brousse qui précisément tend à cette réforme. Et voici que, à ce propos, M. Ribot a déclaré : « Je suis d'accord avec vous sur la nécessité de réformer la censure ; la liberté de discussion doit être plus respectée qu'elle ne l'a été. » Nous savons bien que nous avons raison, mais nous n'espérons point que l'on nous donnerait raison si tôt...

« A présent que le gouvernement lui-même, par l'organe de l'un de ses membres les plus autorisés, reconnaît que la censure doit devenir plus libérale, il nous sera peut-être permis de compter que l'on daignera avoir quelques égards pour notre liberté d'écrire. »

Dans notre récent article sur la réforme de la censure, on était allé jusqu'à nous couper, entre autres phrases tout aussi innocentes, une simple petite phrase dans laquelle nous disions que nos dirigeants « auraient souvent plus besoin de conseils que de louanges ». Ce n'était pourtant là que la réédition en humble prose journalistique du célèbre vers de Boileau que l'on nous a enseigné à l'école et qui est un précepte de sagesse reconnue de tous :

« Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue ! »

Dans l'esprit de l'auteur de l'ART POLITIQUE, le précepte visait le métier militaire. Mais il est trop évident qu'il s'applique plus justement encore, et plus nécessairement, au métier politique. Donner des conseils n'a jamais passé pour une manifestation de factieux jusqu'au jour où il s'est trouvé un censeur trop zélé pour frocer les sourcils devant notre malheureux article...

Intéressé les critiques, cela est déjà excessif, mais les conseils ! Tout au plus pourrait-on soutenir que les conseils, parfois, paraissent importants. Si les gouvernants les jugent tels, leur est toujours loisible de n'en tenir aucun compte. Alors, comment justifier un pareil émoi de la censure ?

Dans ce même article si furieusement maltraité, la même censure si rigoureuse et si pointilleuse nous avait supprimé aussi cette autre phrase écrite en manière de conclusion : « La sagesse serait de ne se défier ni du public, ni de la presse, car l'un et l'autre ont conscience d'avoir virilement prouvé depuis près de deux ans et demi qu'ils étaient dignes de quelque confiance. » Nous soumettons cette phrase au jugement de tous nos lecteurs. Aucun ne pourra y voir la moindre trace d'une pensée subversive. N'est-il pas prodigieux qu'une affirmation si naturelle, et d'une si manifeste inspiration patriotique, n'ait pas trouvé grâce devant les ciseaux d'Anastase ?

Voilà sous quel régime nous vivions. Et voilà ce qu'il était devenu nécessaire de réformer, non pas seulement dans l'intérêt de la presse, mais encore et surtout dans celui du public. Sans liberté de la presse, et par conséquent sans liberté de la presse, nous ne pourrions pas manifester sagement. Sans liberté de la presse, il n'y a pas, non plus, de contrôle véritable. Nous avons le droit de dire que ce serait mal servir la cause de la France

que de prétendre étouffer dans le pays toute voix indépendante.

Nous citons tout à l'heure la déclaration faite par M. Ribot à la séance de jeudi. Quelques jours auparavant, et à l'occasion d'un autre débat, l'éminent ministre des Finances avait prononcé quelques paroles de vigoureux bon sens qui ne méritent pas moins d'être mises en lumière. « Il faut, s'écriait-il, il faut dire au pays la vérité, et s'il ne faut pas le pousser à un pessimisme qui ne serait nullement justifié par les faits, il ne faut pas l'endormir dans un optimisme excessif. » Et la Chambre avait été unanime à applaudir.

La presse française ne demande qu'à dire la vérité au pays : qu'on lui en laisse seulement les moyens !

CAMILLE FERDY.

## PROPOS DE GUERRE Les Cadeaux

Les Anglais, dit-on, ont résolu de ne point fêter Christmas.

Pour qui sait l'importance de cette fête dans les traditions anglaises, cette décision apparaît comme un signe des temps. L'Anglais peut s'abstenir de bien des plaisirs, supprimer bien des luxes, mais il ne touchait pas à son Christmas. Chaque maison avait, le 24 décembre, son bouquet de houx, son grillon dans la cheminée, sa galette, qui s'agit de croquer avant que l'horloge ait sonné le dernier coup de minuit, et ses cadeaux dont les parents et les amis se gratifient comme nous le faisons nous pour le premier jour de l'An.

Si l'on avait demandé, il y a trois ans, à un Anglais, quelle serait la réforme la plus importante qu'il s'accomplirait bientôt dans la vieille Angleterre, il aurait peut-être prévu le service militaire obligatoire, il n'aurait jamais imaginé qu'on pût supprimer la fête de Noël.

Pourquoi les Anglais ne veulent-ils pas fêter Christmas cette année ? Par modestie pour ne point se livrer à des réjouissances, fussent-elles familiales, alors que tant de familles sont plongées dans la peine et le deuil ? Non pas, les Anglais, même les plus rigoristes, ne considèrent pas Christmas comme une fête incompatible avec la douleur. Non, si l'Angleterre ne fête pas Noël cette année, ce n'est pas par économie.

Acheter des cadeaux, des bonbons, des petits cadeaux, tout cela entraîne à des dépenses qui ne sont pas indispensables et qui, par conséquent, peuvent et doivent être éparpillées.

Et voilà qu'on se demande en France (hier c'était le Temps qui, par la plume de M. Abel Hermant, se posait la question) s'il ne serait pas sage d'imiter nos amis les Anglais. Nous imitons beaucoup les Anglais depuis quelque temps.

A mon humble avis, la question ne devrait pas en être une. Si nous soulevons ce livre, nous allons provoquer une intervention officielle, ce qui serait fâcheux à tous points de vue. Voyez-vous un décret-loi interdisant les cadeaux du jour de l'An ? Evitons autant que possible la férule officielle qui, d'ailleurs, a d'autres chats à fouetter à cette heure. Décisions entre nous qu'on ne fera pas de cadeaux inutiles et coûteux ; donnons quelques jouets aux enfants avec quelques bonbons et gardons notre argent pour des objets plus immédiatement utiles. L'indispensable est trop cher pour le sacrifier au superflu.

ANDRÉ NEGIS

## Les Français morts en Belgique

Le gouvernement vient de recevoir communication de la liste des soldats français morts et inhumés dans la province de Namur et dans la région de Givet-Fumay, pendant les premiers mois de guerre. Cette liste a été remise par le cardinal-archevêque de Paris, à qui le cardinal-secrétaire d'Etat du Saint-Siège avait fait parvenir.

Les recherches nécessaires qui ont demandé un très grand soin et un travail considérable, ont été effectuées sur la généreuse initiative du Saint-Siège par Mgr Heylen, évêque de Namur.

Les nombreuses familles françaises qui ont perdu un des leurs en 1914 dans ces régions, peuvent dès maintenant obtenir des indications précises sur les lieux de sépulture. Elles pourront s'adresser au bureau des renseignements de l'Ecole Militaire pour demander ces indications.

## 867<sup>e</sup> JOUR DE GUERRE

### Communiqué officiel

Paris, 15 Décembre.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :  
Pas d'événements importants au cours de la nuit.

### ARMÉE D'ORIENT

Actions d'artillerie, intermittentes sur tout le front et particulièrement accentuées dans la zone du lac Doiran.

Dans la région au nord de Monastir, une colonne ennemie a été dispersée par notre feu.

Grande activité de l'aviation ennemie.  
Un appareil ennemi a été abattu au sud de Pétrik.

## Les Propositions de Paix de l'Allemagne

L'ALLEMAGNE PROPOSERAIT LE « STATU QUO ANTE »

Paris, 15 Décembre.

Un de nos confrères reproduit cette dépêche de Washington au Times :

Des informations reçues par l'ambassadeur d'Allemagne, ici, indiquent que l'Allemagne propose comme condition de paix la restauration du statu quo d'avant la guerre, à l'exception de la création des royaumes indépendants de Pologne et de Lithuanie.

Les conditions de l'Allemagne

Amsterdam, 15 Décembre.

Officiellement, on ne sait rien des propositions précises que la chancellerie tient en réserve ; mais dans certains milieux informés, on donne déjà des indications sur les exigences allemandes.

Outre la reconnaissance par les Alliés du nouveau royaume de Belgique et des agrandissements de l'empire par des territoires territoriaux plus ou moins directs et par un domaine colonial d'Afrique équivalente au moins au Congo belge. Le gouvernement allemand réclamerait une forte indemnité de guerre. C'est l'ennemi qui doit en payer les charges, dit la Gazette de Voss, c'est à la première condition des négociations.

La même journal croit savoir que l'empire allemand refuserait de négocier avec la collectivité des Alliés. Il a posé une question à chacun des Etats séparément. C'est séparément qu'il entendrait traiter. Personne ne pensera que l'on puisse employer pour chaque belligérant le même mode de traitement ; les conditions de paix doivent varier selon les intérêts qui nous lient à chaque pays au point de vue politique et économique ; il faut aussi qu'elles s'adaptent aux intérêts particuliers de chaque pays dans ses rapports avec nous.

De là découle pour l'Allemagne la nécessité de traiter séparément avec chaque Etat. L'Etat qui, le premier, aura souscrit à nos conditions aura le moins à payer.

L'Autriche veut la paix

Genève, 15 Décembre.

Commentant les propositions de paix allemandes d'après le discours du comte Tisa, le Journal de Genève constate que l'Autriche-Hongrie tient à affirmer que l'initiative de ces propositions vient d'elle. Le silence allemand, le renvoi du pangermanisme Koerger, l'absence de l'empereur Guillaume aux funérailles de François-Joseph, tous ces faits rapprochés laissent un cône d'ombre que l'avenir éclaircira.

Il y a des Allemands sceptiques

Genève, 15 Décembre.

M. Theodor Wolff, dans le Berliner Tageblatt, exprime le sentiment que l'Allemagne n'a pas le droit de proposer la paix sans préciser celui qui la rend inacceptable à leurs adversaires. Il est possible, dit-il, que la réponse ne soit pas un non tout court, mais prenne la forme de conditions préalables ou de questions. Si l'on commence par nous demander quelles seraient nos conditions de paix, le moment sera difficile et exigera toute l'habileté de notre diplomatie.

succès militaires dont le résultat devra assurer l'avenir de l'Allemagne financièrement, économiquement et militairement.  
Les radicaux-socialistes ont également publié un manifeste par lequel ils s'opposent à toute action et demandent la publication des buts de paix.

## L'Allemagne va faire pression sur les neutres

Zurich, 15 Décembre.

L'organe socialiste de Zurich le Volksrecht, qui est toujours bien informé sur ce qui se passe en Allemagne, est d'avis que les conditions posées pour conclure une paix ne pourront pas être acceptées par l'Entente, la guerre continuera donc. Cela aura pour conséquence, dit le journal, que l'Allemagne, les partisans de la guerre à outrance vont triompher. Il faut s'attendre à l'intensification sensible de la guerre et à une pression plus forte sur les neutres.  
La position du gouvernement allemand va être sensiblement renforcée, ce dont il avait grand besoin pour conduire la guerre avec plus d'acharnement et moins d'égards. Les

socialistes impérialistes allemands deviendront forts tant qu'on ne les aura pas rendus inoffensifs. Les perspectives pour l'avenir ne sont donc pas, malgré cette offre de paix, très réjouissantes pour les neutres.

## IL Y A UN AN

Jeudi 16 Décembre

La réponse de l'Autriche aux Etats-Unis au sujet de l'Ancona suscite une vive irritation en Amérique.

Le maréchal French est remplacé, dans le commandement de l'armée anglaise, par le général Douglas Haig.  
Les Italiens bombardent Gorizia.  
La Chambre française, au cours d'une discussion sur les douzièmes provisoires, décide que l'impôt sur le revenu sera appliqué en 1917.

## LA GUERRE L'Entente remet un Ultimatum à la Grèce

Des troupes allemandes sont massées à la frontière hollandaise

Paris, 15 Décembre.

Le Comité de guerre s'est réuni, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

MARIUS RICHARD.

## LA SITUATION

De notre correspondant particulier

Paris, 15 Décembre.

On pourrait le résumer en deux mots : aucun changement. Malheureusement l'incertitude, une incertitude inquiétante, plane toujours sur les intentions de l'ennemi du côté de Monastir. On a vu dans les dépêches que les Alliés ont adressé une nouvelle sommation à Constantinople, ce qui indique suffisamment le crédit que l'on accorde à la sincérité des regrets qu'il faisait exprimer hier.

Reste à savoir quelles pourront être les suites de cette sommation ou les moyens sur lesquels elle s'appuie. Notre prestige en Orient a subi une très grave atteinte que, seule, une action énergique peut effacer. Malheureusement nous sommes placés dans une situation extrêmement difficile et c'est d'ailleurs ce qui a permis au beau-frère du Kaiser de découvrir sa félonie. Mais nous avons encore sans doute la possibilité de le mettre dans l'impossibilité de nuire davantage.

Je ne crois pas que les gouvernements de l'Entente aient la moindre hésitation à cet égard.

Les ennemis ont, en vérité, admirablement choisi leur moment pour nous tendre le piège que cache leurs propositions de négocier la paix. Si jusqu'ici ils ont manqué de psychologie, reconnaissons qu'en la circonstance ils ne se sont pas trompés. Les erreurs des diplomates de l'Entente, le campagne des socialistes italiens et même de quelques Français qui demeurent malgré tout en communion d'idées avec les socialistes allemands, la déception de la campagne roumaine, la politique de demi-mesures suivie dans les capitales alliées ont favorisé la manœuvre allemande. Il faut y répondre nettement et au grand jour de la seule manière qui convienne, c'est-à-dire en montrant la pureté et le dévouement obligent l'ennemi à manifester ses prétentions.

L'Allemagne et l'Autriche tremblent devant les perspectives d'un avenir prochain, que la misère effroyable de leurs populations rend plus terrible encore pour les gouvernements de Berlin et de Vienne, et

## L'Ultimatum à la Grèce

Les demandes de l'Entente doivent être accordées dans les vingt-quatre heures

Le Pirée, 15 Décembre.

La note des puissances alliées au gouvernement grec a été remise hier après-midi à M. Zalamas, ministre des Affaires étrangères, par sir Fr. Elliot, doyen des ministres alliés. Voici le texte de ce document :

D'ordre de leurs gouvernements, les ministres de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie, ont l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance du gouvernement hellénique :

Les événements récents d'Athènes ont prouvé d'une manière concluante que ni le roi ni le gouvernement grec ne sont en possession d'une autorité suffisante sur l'armée grecque pour pouvoir empêcher celle-ci de devenir une menace pour la paix et la sécurité des armées alliées en Macédoine.

Dans ces conditions, les gouvernements alliés se trouvent obligés, afin de garantir leurs forces contre une attaque, d'exiger l'exécution immédiate des déplacements de troupes et du matériel

— Vous l'avez peut-être mal regardée ?

— Insista l'amie de Hugues.

— Elle était loin de nous.

— Non, je vous assure qu'il ne peut y avoir d'erreur.

Et pour couper court aux questions de Lili Fougère, le député déclara :  
— La Mademoiselle Maupré que je connais est brune et celle-là est blonde.

— Délicieuse blonde, ajouta imprudemment Chabane.

Rita de Nanteuil commença à se calmer. Ces mots malencontreux ravivèrent sa fureur.

Elle se leva brusquement, et jetant à terre la coupe, à demi-pleine de champagne, qu'elle tenait à la main, elle cria :

— Hein ! tu ne le diras pas que tu ne fais pas attention à cette petite grue ? Que tu n'as pas envie d'elle ?

— Tu ne penses qu'à ça ! Tu ne penses qu'à elle ! Et devant moi encore, devant moi !

— Ah ! tu ne me connais pas, mon petit ! Tu ne sais pas de quoi je suis capable, quand on m'embête !

— Eh bien, je te le montrerais. Essaye seulement de tourner autour de ta bergère, essaye, et tu verras comment je me venge, tu verras, tu verras !

Mais l'énerverment de la demi-mondaine se transformait soudain en une crise de larmes, et, retombant assise, elle s'accouda sur la table, sanglotant éperdument, pendant que ses deux amies s'empressaient autour d'elle, cherchant de leur mieux à la consoler, sans d'ailleurs y parvenir.

— Dieu ! que c'est bête, une femme ! lança Chabane, avec humeur.

Maxime LA TOUR.

(La suite à demain.)

Feuilleton du Petit Provençal du 15 Décembre.

## La Petite Magg

PREMIERE PARTIE

Reine des Reines

— Je vous lis toujours, mon cher Gilard.

— Grand merci... Mais je ne vous demande pas des nouvelles de Mlle d'Armoise.

— De Cléo, s'esclaffa Chabane.

— Ah ! on voit bien que vous venez de loin... Vous débutez par la grille du voyageur.

— Ah ! bon, compris... Vous vous êtes séparés.

— Tout juste... Et Cléo a fait place à une capiteuse et jalouse brune qui répond au nom sonore de Rita de Nanteuil... et à laquelle je vais me faire un plaisir de vous présenter.

— Je n'aurais pas osé vous en parler.

— Mais, si je ne me trompe, vous êtes avec des personnes qui ne me sont pas inconnues... MM. de Bonglars, de Vergennes.

— Et leurs amies.

— D'anciens mannequins de la rue de la Paix, achève à mi-voix Chabane. De bonnes filles, mais bêtes comme...

— Comme des mannequins, parbleu ! Les deux hommes s'approchèrent de la fenêtre.

— Messieurs, commença Gilard...

De Vergennes et de Bonglars se retournèrent, et assez impertinamment toisèrent un moment le député, à qui ils se décidèrent enfin à tendre chacun deux doigts de leur main gauche en lui lançant un petit bonjour indifférent.

Gilard se mordit la moustache ; mais aussitôt il s'efforça de sourire et de ne rien laisser paraître de son dépit.

— Rita... et vous, mesdames, dit Chabane, qui avait fait semblant de ne pas s'apercevoir de l'impolitesse de ses amis, je vous présente M. Gilard, le jeune et déjà célèbre député du dix-huitième arrondissement, un homme qui revient de la Guyane... du pays des forçats.

— Que n'y est-il resté ! souffla Hugues de Vergennes à l'oreille de Bonglars.

— Il y était bien à sa place !

Mais les femmes, après un petit sourire à l'adresse du nouveau venu, s'étaient tout de suite retournées du côté du boulevard.

Le cortège approchait et elles ne voulaient pas en perdre une miette.

Pendant cinq minutes, elles mêlèrent leurs acclamations à celles de la foule.

Début, derrière elles, leurs amants n'étaient pas moins émus qu'elles à applaudir les différents chers de la cavalcade.

Bien entendu ce fut celui de la reine des reines qui excita le plus leur enthousiasme et leurs cris.

Et lorsque les derniers cavaliers se furent éloignés, Lili Fougère résuma l'opinion générale en déclarant :

— Il y a longtemps qu'on n'a pas vu une petite reine des reines aussi gentille...

Quelle jolie gosse... n'est-ce pas, Hugues ?

— Ravissante.

— Et il faut qu'elle le soit, déclara Gilard,

pour que de jolies femmes consentent à le remarquer.

« Il est vrai que ces dames n'ont absolument rien à craindre de la comparaison. Ce compliment un peu alambiqué, un peu étudié, valut cependant au député un sourire aimable de la part des trois demi-mondaines. »

Comme elles se déclaraient ensuite un peu fatiguées d'être restées longtemps debout à la croisée, on s'en fut prendre place autour de la table du repas, enfin desservie, et on commença du champagne.

Après quoi, la conversation reprit, mise tout de suite par Ida d'Antin sur le même sujet que précédemment.

On continuait à vanter les charmes de la jeune reine des reines.

Gilard, qui écoutait plus qu'il ne parlait, crut remarquer que Chabane était particulièrement enthousiasmé.

Il n'était d'ailleurs pas le seul à faire cette observation.

Rita de Nanteuil, les sourcils froncés, le regard mauvais, prêtait une oreille particulièrement attentive aux éloges débiter par ceux que son avant faisait de la petite blancheuse.

Et, pendant que le jeune homme parlait, une flamme de colère envahissait peu à peu les grands yeux noirs de la courtisane.

Bienôt, n'y tenant plus, elle s'écria :

« Bis donc... François... tu m'as l'air de joliment l'emballer sur cette gosse. »

« Tu ten serais tout que tu n'en parlais pas avec plus d'enthousiasme. »

« Toqué ! toqué ! fit le banquier avec humeur. Comme je suis un type à te lequer d'une fillette aperçue un instant au haut d'un char de carton pâte. »

— Est-ce qu'on sait jamais avec vous autres, soupira Lili Fougère.

— Tu ne nieras pas qu'elle te plaît énormément, insista la madresse de Chabane.

— Mais non... je ne le nie pas... elle me plaît.

— Alors, plaquemoi... prends-la ! fit Rita rageuse.

— Oh ! les femmes ! toutes les mêmes ! se désola Chabane.

« Tout de suite des exagérations. »

« J'ai dit que cette petite me plaisait... mais je n'ai pas dit qu'elle me plairait plus que toi. »

— C'est heureux !

— S'il en était ainsi, je te l'aurais tout aussi bien déclaré.

« Tu sais que je suis franc... Tiens, veux-tu connaître exactement le fond de ma pensée ? » demanda Chabane, qui s'animait de plus en plus.

— Oui, je le veux.

— Eh bien, ce m'est une chose pénible, très pénible même, de me dire qu'un bijou pareil — car cette enfant est un petit bijou de grâce et de jeunesse — qu'un bijou pareil accepte la vie médiocre d'ouvrière qu'est la sienne, quand il ne manque pas de braves et riches garçons qui ne demanderaient pas mieux que d'assurer son bonheur d'une façon plus que large ; princière...

— Toi, par exemple ! grinça Rita.

— Ah ! se fâcha le jeune homme, tu commences à m'ennuyer avec tes suppositions.

« Je t'ai dit une fois pour toutes que je ne songeais nullement à cette petite... Il est inutile de me lancer perpétuellement cette accusation à la face. »

— Allons, allons ! intervint André de Bonglars, en voilà du bruit pour un petit laiveur de vin... ou marchande des quatre-

aisons... Au fait, que fabrique-t-elle au juste, cette demoiselle ?

— Dis-nous ça, Lili, invita de Vergennes. Toi qui es toujours fourrée dans les journaux, qui en lis quatre ou cinq par jour, tu dois être documentée à fond.

« Si l'on m'a dit que cette jeune femme interpellée, il s'agit non d'une laveuse ni d'une marchande de primeurs, mais d'une blancheuse. »

— C'est toujours nue « ouvrière », blagua de Bonglars.

« Oh ! mais pas une ouvrière quelconque... La maison dans laquelle elle travaille appartient à ses parents... C'est presque un patron. »

— Comme Chabane est patron dans la banque de son père.

— C'est cela.

— Et elle s'appelle ?

— Mademoiselle Maupré.

— Hein ! fit soudain Gilard qui, jusque là, avait continué à garder le silence et à écouter.

— Quoi ! vous la connaissez ? demanda vivement Chabane.

— Non... non... répondit le député d'un air légèrement embarrassé.

« Si l'on m'a dit que c'est elle, c'est que je connais une personne répondant aux mêmes nom et prénom... mais ce n'est pas elle-là... »

— Pourquoi pas ? fit Lili Fougère qui, très romanesque, était déjà fort intéressée par cette coïncidence étrange.

Gilard avait déjà repris toute son assurance.

— Non, répondit-il.

« Si c'était la personne que je connais, ses traits m'auraient frappé tout à l'heure, quand elle est passée. Or j'ai bien l'impression de ne les avoir jamais vus. »



# A LA CHAMBRE Les Pouvoirs du Gouvernement et la Défense Nationale

## Le projet sur le régime des décrets provoque un vif débat

de guerre indiqués dans une note technique ci-annexée. Cas déplacements devront commencer dans les 24 heures et être menés aussi rapidement que possible.

En outre, tout mouvement de troupes et de matériel de guerre vers le Nord sera immédiatement arrêté. Dans le cas où le gouvernement grec ne se rendrait pas à ces deux demandes, les Alliés estimant qu'une pareille attitude constituerait un acte hostile à leur égard. Les soussignés ont reçu l'ordre de quitter la Grèce avec le personnel de leurs légations si, à l'expiration d'un délai de 24 heures, à partir de la remise de la présente communication, ils n'ont pas reçu l'acceptation pure et simple du gouvernement royal.

Le blocus des côtes grecques sera maintenu jusqu'à ce que le gouvernement grec ait accordé une entière réparation pour les récentes attaques faites sans provocation par les forces grecques contre les troupes alliées à Athènes et jusqu'à ce que les garanties suffisantes pour l'avenir soient données.

**A Athènes, le 1/14 Décembre 1914.**

Dans l'annexe sont données toutes les précisions techniques sur l'évacuation du nord de la Grèce par les troupes helléniques.

**A la mémoire des victimes du guet-apens d'Athènes**  
Genève, 15 Décembre.

Un service de Requiem solennel a été célébré hier dans l'église métropolitaine d'Athènes pour le salut des âmes des soldats grecs, français et anglais tués au cours des combats du 1er décembre. Le roi Constantin, entouré des membres de son gouvernement, des chefs de son état-major, de la municipalité d'Athènes et de nombreux délégués de corporations et d'associations, assistait à cette cérémonie.

**L'armée du roi devra céder ou combattre**  
Rome, 15 Décembre.

On fait remarquer que, fatalement, le roi Constantin sera forcé à dévaler ses projets dans un bref délai, s'ils sont de marcher avec l'Allemagne.

Le *Resto del Carlino*, de Bologne, indique que le blocus produit déjà ses conséquences et que l'armée royale, malgré les précautions prises n'aura plus bientôt un ravitaillement suffisant. Il faut donc qu'elle se disperse et souscrive aux conditions des puissances ou qu'elle essaie de forcer le passage vers le Nord et de donner la main aux Germano-Bulgares.

**Le blocus de la Grèce**  
Paris, 15 Décembre.

On mande d'Athènes que le départ des Italiens de Patras a été suspendu et les Italiens résidant à Athènes ne partent pas encore. Malgré le blocus des paquebots et quatre voiliers ont été autorisés à partir de Patras et de Pirée; le mouvement des paquebots postaux est aussi permis. Le gouvernement affirme avoir concédé les réserves accumulées dernièrement sous ses drapeaux.

**Sur le front roumain**  
L'avance des Bulgares  
Genève, 15 Décembre.

D'après les dépêches de Sofia, des éléments avancés Bulgares, qui ont passé le Danube, auraient atteint la ligne de chemin de fer Bucarest-Fenesit.

**Les puits à pétrole**  
Milan, 15 Décembre.

Le *Secolo*, relevant les affirmations allemandes que les puits de pétrole roumains ont été trouvés intacts, dit qu'on s'aperçoit maintenant qu'il n'y a rien de la vérité par la baisse des valeurs pétrolières sur les marchés de Hollande, de Suisse ou d'ailleurs.

**DANS LE HAUT COMMANDEMENT**  
Paris, 15 Décembre.

La nomination du général Nivelle comme général en chef des armées du Nord et du Nord-Est va vraisemblablement entraîner d'autres modifications dans le haut commandement.

**LE GROUPE D'ACTION NATIONAL**  
On nomme des Commissions. — Un projet de suppression de la censure, contre les décrets dictatoriaux.

Paris, 15 Décembre.

Les deux groupes d'action nationale de la Chambre et du Sénat, se sont réunis à nouveau en commun, ce matin, au Palais-Bourbon.

Sur la proposition de la Commission précédemment nommée, il va être créé trois Commissions, entre lesquelles se répartiront tous les sénateurs et députés appartenant au groupe d'action nationale.

Une Commission de Guerre et Marine, une Commission des Affaires étrangères et Coloniales et une Commission des Questions économiques et financières.

La Commission, précédemment nommée et composée de MM. Pichon, Jeanneney, Murat, sénateurs et de MM. Chaumet, Magnin et députés, a été chargée de rédiger, dans le plus bref délai, un projet de suppression de la censure politique et d'apporter un rapport avec les conclusions contre le système des décrets-lois projetés par le gouvernement.

Il a été enfin convenu que les membres des deux groupes du Sénat et de la Chambre, se réuniront mardi matin, à 10 heures.

**Les Dommages de Guerre aux Bateaux de pêche**  
Paris, 15 Décembre.

L'amiral Lacaze, ministre de la Marine, et M. Ribot, ministre des Finances, ont déposé aujourd'hui au nom de M. Poincaré, Président de la République, le projet de loi suivant qui est renvoyé à la Commission de la marine de guerre pour avis.

Le Président de la République française déclare : Le projet de loi dont le teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le ministre de la Marine et le ministre des Finances qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

**Article premier.** — Sont considérées comme dommages de guerre à la charge de l'Etat, les pertes matérielles causées par les faits de la guerre en dehors de toute faute caractérisée de la part du propriétaire, aux bateaux armés à la pêche lorsque ces bateaux appartiennent pour la moitié de la valeur au moins à un pratiqué professionnellement la pêche avant leur mobilisation ou leur invalidation.

**Art. 2.** — L'indemnité comprend tous les éléments de la valeur des bateaux, des engins ou engins de pêche endommagés ou détruits dans les conditions ci-dessus, déduction faite de la dépréciation résultant de la vétusté. L'exercice de cette indemnité est subordonné à la condition d'en affecter le montant à la reconstitution du matériel perdu.

**Article 3.** — Un décret contresigné par les ministres de la Marine et des Finances déterminera la procédure à suivre pour la constatation et l'évaluation des indemnités, les conditions de paiement et de l'emploi.

Paris, 15 Décembre.

Avant l'ouverture de la séance, M. Briand s'est entretenu avec le président.

M. Deschanel ouvre la séance à 3 heures 15 et déclare qu'il accepte, ainsi que le demande M. Briand, qu'on réserve jusqu'à l'adoption de la discussion de l'indemnité de M. Deschamps sur les conditions de ravitaillement des coopératives dans la zone des armées.

La Chambre adopte la proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à aggraver les pénalités en matière de vagabondage spécial.

L'amiral Lacaze au nom de la Commission de la Marine de guerre a un avis favorable au projet suivant, présenté par le gouvernement :

**ARTICLE UNIQUE.** — Les élèves de l'école polytechnique qui terminent leur première année d'études en 1914 et qui ont été ou seront classés dans les différents corps de l'armée de mer seront nommés directement au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe ou aux grades assimilés au moment où ils sont versés dans la Marine; ils y sont nommés lieutenant, sous réserve que, à moins d'avoir été promu pour action d'éclat cette date sera reportée à la date à laquelle ils ont été nommés au rang qu'ils doivent normalement occuper par rapport aux officiers du même corps d'autres provenances.

La Chambre adopte la proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à aggraver les pénalités en matière de vagabondage spécial.

M. Deschanel fait remarquer que le projet n'est pas un projet de loi, mais une loi de ratification. (La Chambre est agréée.)

M. Renaudel fait remarquer qu'il a déposé une proposition de révision de la Constitution et qu'il s'agit de deux choses.

M. Lefas invite ses collègues à ne pas prendre de résolutions hâtives.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

M. Deschanel, après un échange d'explications sur la position de la question avec MM. Ch. Benoist, Bonnevay, Varenne, Maginot, fait connaître que le projet est adopté.

qui ne touchera pas aux prérogatives du Parlement, mais s'il est possible de pratiquer toutes les procédures en temps de paix, maintenant nos sommes en temps de guerre (Applaudissements; bruit). Nous vous demandons d'accepter le principe de cette procédure, si la Chambre veut amener le projet sur la question des pénalités, le gouvernement en aura le droit de bien vouloir accepter. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

**La discussion continue dans l'agitation**  
M. Ch. Benoist constate que la Chambre discute le fond alors qu'il s'agit seulement de savoir à quelle Commission le projet doit être renvoyé.

M. Lefas, sur l'initiative de son collègue, propose une motion disant que la Chambre décide d'ajourner le renvoi du projet à une Commission et invite les Commissions chargées de présenter une proposition de simplification de la procédure.

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

M. Renaudel a de la peine à se faire entendre.

M. Renaudel, — Je ne voterai pas, non plus, sur ce projet. Je ne crains pas la dictature comme vous, parce que j'ai confiance en vous et je sais ce que vous allez faire. (Applaudissements sur divers bancs; vifs protestations à gauche et sur divers bancs.)

Le droit fixe de 12 francs par an ; 10 francs pour les revenus compris entre 3.000 et 8.000 francs ; 30 % entre 9.000 et 12.000 fr. ; 35 % entre 12.000 et 16.000 francs ; 40 % entre 16.000 et 20.000 francs ; 45 % entre 20.000 et 24.000 francs ; 50 % entre 24.000 et 30.000 fr. ; 60 % entre 30.000 et 40.000 francs ; 70 % entre 40.000 et 100.000 francs ; 80 % entre 100.000 et 150.000 francs ; 100 % pour les revenus supérieurs à 150.000 francs.

La taxe est due par toute personne parvenue à l'âge de la mobilisation à l'exception : 1° Des contribuables qui sont restés mobilisés pendant la durée de leur service militaire ; 2° Des contribuables qui ont été réformés pour blessures ou maladies contractées dans le service ; 3° De ceux qui sont dans un état d'indigence.

Tout contribuable affranchi par son âge de toute obligation militaire a droit, sur la taxe établie, à une réduction de 5 % s'il a un fils ou deux fils dans l'armée et à 10 % s'il en a deux ou trois fils dans l'armée et à 15 % s'il a quatre ou cinq fils dans l'armée.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été créées depuis la guerre.

Le Conseil général vote chaque année un crédit pour surveillance en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques. Il s'applique, croyons-nous, à Marseille, aux 47 écoles qui ont été







**ON RÉCOLTE CE QU'ON SÈME.**  
**Quand on prend des**  
**Pilules Pink**  
**ON RÉCOLTE LA SANTÉ**

**PAPIER WLINS**  
 Remède souverain pour la guérison des **Rhumatismes, Douleurs, etc.** — **Boisiger le nom WLINS.**

**THEATRES, CONCERTS, CINEMAS**

**LA MASCOTTE AU GYMNASIE.** — En soirée, à 8 h. 30 seconde de *La Mascotte*, avec le ténor Lemaire, la première chanteuse Lucette Nery, etc. qui viennent d'obtenir hier soir, un immense succès avec *M. Saint-Léon* et *Costes* à leurs côtés. Location ouverte. Téléphone 5779. Très prochainement, création sensationnelle de *La Cocarde de Mimi Pinson*.

**CA MIRAMUR AUX VARIETES-CASINO.** — A 8 h. 30 seconde de la revue en 3 actes et à grand spectacle, *Ca Miramur*, qui est présentée avec une superbe mise en scène réglée par M. Massart. Elle est interprétée par une troupe de premier ordre. Augé, le populaire comique et les charmantes Miles Estève et de Tender, en tête. Location ouverte. Téléphone : 9-65.

**CASINO DE LA PLAGE.** — Samedi, à 9 h. 30, grande matinée à l'occasion des finales du concours de chant dont le succès est très grand. Entrée : 0 fr. 50.

**ALCAZAR LEON-DOUX.** — Programme merveilleux, dernières représentations de *Georgel*, le roi des diseurs Suzanne Degrevès; les *Lowell-Lovel*; débuts du chansonnier Albert et toute la troupe. Prochainement, en première, la grande revue *Tout de l'Antoin Bossy*, avec une interprétation de premier ordre.

**PALAIS-DE-CRISTAL.** — Les débuts d'hier ont

**SOCIETE NOUVELLE D'EMBARCATIONS DE SERVITUDE**

Société anonyme, capital : 1.620.000 fr.  
 Siège social : 4, place Sadi-Carnot, Marseille

MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt 1907 sont informés qu'il a été procédé au tirage au sort annuel de vingt séries de dix obligations chacune, dont les numéros suivants : 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 457 461 464 466 496 505 518 545 550, qui seront remboursées à partir du 10 janvier 1917, en même temps que le paiement du coupon du 2<sup>e</sup> semestre 1916, au gré des titres de la Société marseillaise.

Le Conseil d'Administration.

**Inouï et Merveilleux**  
**52 fr.**

**TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEZ ESSAYAGE ET DE VANTS INCASSABLES**

**A l'Inouï Tailleur** (Rue Colbert, 16, Rue St-Ferréol, 60, Marseilles) (Ed de la Madeleine, 37 AVIGNON TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

obtenus un énorme succès. La célèbre troupe Permetto a été très applaudie ainsi que les Fabiens, dans leur numéro original. Suzanne Valroger captive du plus en plus le public et sa dernière création pour un soir d'amour, dépeint en succès toutes les précédentes. Les Régents, Yentoy Bros, Reliow, Jon Ton et Miss Baby, sont également au programme, complété par une partie cinématographique des plus intéressantes. Le prix du spectacle, tous les jours matinée et soirée, Fantaisie, 1 fr.; pourtour, 0 fr. 50. Location pour les places réservées.

**LA VICTOIRE EST A NOUS ! AU CHATELET.** (Rue Sène). — Succès ! Succès ! Ce soir à 8 h. 30, la grande revue locale en 3 actes et 30 tableaux, avec une interprétation de choix. Il n'est pas de spectacle de famille plus agréable et plus marseillais que la rue du Châtelet, dont certains tableaux : *Le Midi au feu*; *Les Femmes des usines de munitions*; où les scènes comiques de Boleser, soulèvent chaque soir l'enthousiasme. Scènes

**HÉMORROÏDES**

Peu de personnes ignorent qu'elle trinité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament

**L'ÉLIXIR de VIRGINIE NYRDAHL**

qui les guérit radicalement et sans danger. Pour recevoir gratuitement et franco de port une brochure explicative de 150 pages, ainsi qu'un échantillon réduit au dixième qui permettra d'apprécier le goût délicieux du produit, découper ce Bon [75] et l'adresser à : **PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS.**

**ASTHME ESPIC**

Soulagement et Guérison par les Capucines et la Poésie 2, rue de la République, 20 - Paris. Pour la signature de l'ESPIC sur carte postale.

**ETAT-CIVIL**

**NAISSANCES du 15 décembre.** — Furet, Jean David, 9, — Galpi Max, et Galpi Adrien (jumeaux), rue Alfred-Musset, 62. — Puggioni Michel, rue Fontaine-Saint-Laurent, 9. — Trabuc Jean, hôpital de la Conception. — Galin Marie, rue de la République, 32. — Del Eral Anna, rue de Bourgogne, 4. — Olive Simonne, rue Bouchard, 2. — Paolotti Lucienne, rue Guizot, 1. Total : 11 naissances, dont 2 illégitimes.

**Bourse de Marseille du 15 Décembre**

3 % Nominatif, 61. — 3 %, au porteur, coup. 60 20. — 5 %, au comptant 1915-1916, 57 70. — 5 % 1916 non libéré, 88 20. — Panama, 108. — P.-L.-M., 900. — Moulins de Corbel, 149. — Ville de Paris, 1871, 201; 1872, 201; 1882, 201; quart, 51 50; 1912, 332. — Communales 1879, 416. — Foncières 1885, 334; Communales 1891, 490; 1899, 330; 1906, 366. — Foncières 1909, 191. — Communales 1913 3 % lib., 194 60. — Foncières 1913, 335. — P.-L.-M., fusion ancienne 3 % 326 50; fusion nouvelle 3 %, 324. — Société Française d'Armement, 255. — Cyprien Faure et Cie, 310. — Fraissinet et Cie, 500. — Messageries Maritimes, act. ord., 131. — Compagnie de Navigation Mixte, 334. — Transports Maritimes à Vapeur, 740. — Charbonnages des B.-du-R., 420. — Société Nouvelle des Raffineries de sucre de Saint-Louis, 129; part de fondateur, 330. — Verminet C.A. et Cie, 125. — Immobilière Marseillaise, 445. — Africain occidentale, 119. — Bous H.A. et Cie, 93. — Chaudiers et Ateliers de Provence, 705. — Ciments Romain Boyer, 93. — Dock et Entrepôts de Marseille, 485. — Fournier L.Félix et Cie, 390 50. — Froid Sec, 140. — Compagnie Marseillaise

**LE THERMOGÈNE**  
 combat merveilleusement  
**RHUMES, DOULEURS, POINTS DE CÔTÉ, LUMBAGOS**  
 C'est un remède facile et propre, ne dérangeant aucune habitude.



**MODE D'EMPLOI :**  
 Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur le mal, en ayant soin qu'elle adhère bien à la peau; si l'action tardée à se produire, ou si l'on veut une révulsion immédiate, asperger la feuille d'ouate d'eau-de-vie ou de vinaigre.

N. B. — Avoir soin de toujours s'assurer que la boîte neuve venue répond à la reproduction ci-dessus

**DÉFENDEZ VOTRE ESTOMAC**



contre la gastralgie, la dyspepsie, les aigreurs, les tiraillements, les oppressions, les renvois, les digestions difficiles, en vous mettant au régime du Phoscao, le plus exquis des déjeuners, le plus puissant des reconstituants. Quelques jours de cet agréable régime suffisent pour rétablir le fonctionnement normal des estomacs délabrés et pour assurer des digestions régulières. Le Phoscao régénère le sang et fortifie les nerfs; c'est l'aliment idéal des anémiques, des convalescents et des vieillards.

**ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE-ÉCHANTILLON**

ÉCRIRE : **PHOSCAO** 9, rue Frédéric-Bastiat, PARIS

EN VENTE : Pharmacies et Epiceries : 2.45 la boîte

**Plus de TOUX! Plus de RHUMES!**

Guérison radicale par le **SIROP ANTIBACILLAIRE de MERCADIER**

Remède par excellence et incomparable pour la guérison de toutes les maladies des voies respiratoires : Toux, Rhumes négligés, Bronchites chroniques, Grippe, Influenza, Catarrhe pulmonaire, Asthme, Maladie de Poitrine, Tuberculose, etc.

Prix 1 fr. 50 le flacon de 300 grammes — 1 fr. le flacon de 150 grammes  
 Hors Marseille ajouter 0.60 pour le port, par 6 flacons franco

Dépôt Général : Ph<sup>o</sup> DIANOUX, grand chemin d'Aix, 30, Marseille.  
 Ph<sup>o</sup> du SERPENT, rue Tapis-Vert, 34, et toutes les bonnes pharmacies

**Soignez-vous, Mesdames!**

Souffrez-vous de vertiges, d'éblouissements, de maux de tête ou de migraines? Vos digestions sont-elles lentes, difficiles, parfois douloureuses? Votre langue est-elle chargée, éprouvez-vous un dégoût de la nourriture? Votre caractère est-il irritable, avez-vous de la mélancolie, des idées noires, des cauchemars, une lassitude générale? Votre Foie est-il congestionné, votre teint est-il jaune, bilieux, terreux? Vos Reins sont-ils douloureux, vos urines troubles, laiteuses? Vos règles sont-elles irrégulières ou douloureuses? Avez-vous souffert de fleurs blanches, de métrite? Vous trouvez-vous à la période du retour d'âge? Avez-vous de la Constipation?

**Jeunes Filles, Jeunes Femmes, Mères de Famille PRENEZ DES PILULES DUPUIS**

Laxatives, Antibiliaires, Antiglaireuses, Dépuratives

Sans rien modifier à votre nourriture ou à vos habitudes, vous guérirez votre Constipation, vous rafraîchirez votre Estomac, vous calmez vos Nerfs, vous purifierez votre Sang, vous décongestionnez votre Foie, vous soulagez vos Reins, vous activez et régulariserez votre circulation.

D'une efficacité bien supérieure à celle des purgatifs et laxatifs ordinaires, les **PILULES DUPUIS** ne donnent jamais de coliques et ne produisent pas d'accoutumance. C'est en agissant à la fois sur l'ESTOMAC, sur l'INTESTIN, sur les GLAIRES, sur la BILE et sur le SANG que

**Les PILULES DUPUIS** rendent l'ESTOMAC PROPRE, l'INTESTIN LIBRE LE SANG PUR

Toutes pharmacies : la boîte : 1 fr. 50

**LES CARTES DE LA GUERRE EN 6 COULEURS**  
 sur papier glacé mesurant 65x90 sont expédiées franco par la Poste contre 1.20 en timbres

adressés à M. JUGE, 4, rue Ad-Guioi, à Toulon par les lecteurs du "Petit Provençal"

**LA CARTE DU FRONT ORIENTAL** comprend : La Russie, la Roumanie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie, la Grèce.

**LA CARTE DU FRONT OCCIDENTAL** comprend : La France, l'Allemagne, la Belgique, Grand-Duché de Luxembourg et les camps retranchés de Paris, Verdun, Metz, Anvers.

1.20 en timbres-poste les 2 cartes

**PHOTO MIDGET**  
 38, rue Saint-Ferréol

**FORGERONS** Pointonneuse à commande de mandés, 8, rue Nègre.

**MOTEUR** 2 HP. 5, 440 volts, à vendre, 8, rue Nègre.

**RIDEAU** tôle ondulée. Bétonnière, Treuil élévateur avec potence articulée. Escalier fonte à vendre, rue Abbé-de-l'Épée, 146.

**Sergent-infirmier**, auxiliaire 3<sup>e</sup> région, demande permittant pour Marseille ou environs. Baude, rue Kléber, 64, Marseille.

**ON DEMANDE** appart. ouvrier de 4 à 5 pièces. S'adresser Milany, maison Nègre, quincaillerie, ch. de Toulon, 10.

**DOMAINES - TOULON**  
 Le samedi 23 décembre 1916, à 10 heures, à l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à Toulon.

**ADJUDICATION**  
 de la location d'un terrain de 2.000 mètres carrés environ, au quai du Paradis, pour 3 ou 6 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1917. Mise à prix : 1.200 fr. Voir le cahier des charges au bureau des Domaines, rue Dumont-d'Urville, 6.

**AVIS** Mme Andry a vendu son fonds de quincaillerie et d'huile, boulevard Daray, 1, au Canal, à Mme veuve André Rosale. Ombres, chez M. Marin, boulevard Daray, 12.

**FUMIERS**  
 L'adjudication pour la vente des fumiers, provenant des chevaux du 19<sup>e</sup> escadron du train, détachés à Marseille, au lieu de la 31 décembre 1916, à 3 heures, à la Faculté des Sciences, place Victor-Hugo, où les personnes désireuses de soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, de 7 heures à 11 heures et de 2 heures à 5 heures.

**A VENDRE** très pressé, 45-chambres à 2 portes, très chères, neuves, sommier, glace dorée, salle à manger 5 portes, escalier, 11<sup>e</sup> étage, prix, rue de la République, 95, au 1<sup>er</sup>. On sépare.

**TOURS** Je désire : 1<sup>o</sup> tours séparés ou atelier ornés de 22 contremaître premier. Ecrire M. Rébanoël, café Glacier.

**TRAVAIL** chez soi, lucratif et facile. Ecrire Vincent, 5, rue Flottes, Nîmes.

**AJUSTEURS** serruriers et ajusteurs veurs demandés, 25, boulevard Vauban.

**PHOTOGRAPHIE**  
 Robert Rogliano  
 19, rue Paradis - Marseille  
 SPÉCIALITÉ d'agrandissements inaltérables, REPRODUCTIONS et TRAVAUX INDUSTRIELS

**Tribune du Travail**

On demande une jeune fille pour nettoyage de magasins et courses, pour la matinée, 100, rue Paradis, magasin.

On demande un jeune homme de 15 à 16 ans pour la vente et nettoyage, Chapellerie 3-8, cour, Belin.

Garçon de 13 à 15 ans demandé pour la place Saint-Michel, 10, LAILL.

On demande ouvriers menuisiers et ébénistes, rue Paradis, 238.

On demande de bonnes ouvrières monteuses et compiles pour la commune en parties, 33, rue de la Paix, Pressé.

On demande deux bonnes ouvrières repasseuses en tenture, Tenturerie Chagnagnac, rue Saint-Victoire, 13.

On demande une femme de ménage, rue de Rome, 14, au 1<sup>er</sup>, Chabre.

On demande une jeune fille connaissant travail de bureau, 62, rue de la Joliette.

On demande entrepreneurs pour divers effets confection militaire, 30, rue Longue-des-Capucins.

On demande bonnes ouvrières, demi-ouvrières tailleuses et linéaires, Levis, 77, rue de Rome.

On demande une jeune fille de 16 à 18 ans pour aider dans un magasin de fleurs, Au Petit Nice, 8, allée de Métilhon, Mme Gay.

On demande une marieuse (pédale), 3 fr. par jour, pour toute l'année, à l'imprimerie Vendrevert, quai du Canal, 4, au 2<sup>e</sup>.

On demande de bons ouvriers cordonniers pour le 3006, enfant et fille, prix, 130, 150, 160, rue de la République, Mme Gay.

On demande : coupeurs, presseurs, mécaniciens pantalonniers, 109, boulevard National, Travail tout l'année.

**BOURSE DU TRAVAIL** — On demande : de bons ouvriers cordonniers pour dames et hommes, travail au magasin ou à domicile; un bon coupeur en chaussures sachant piquer, un cordonnier pour la réparation des serviers, des manouvriers, un homme de peine connaissant le chartronnage, un ferronnier des ouvriers et demi-ouvriers serruriers, deux bons frappeurs, un demi-ouvrier plombier, un serrurier des appareils; boulanger dégrossi ou tégène, plombier dégrossi, monteur dégrossi ou non, valisier, pâtisseries tailleur dégrossi et jeune pour les courses; des femmes pour tout travail facile, des femmes sachant coudre les sacs, ou, voire repasseuse, ouvrière lingère, ouvrière pour l'écou, en papier, apprentie pantalonniers, des ouvrières et un apprenti coffres, s'adresser à la Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prêt d'apporter livrets, certificats ou papiers d'identité.

**SYPHILIS** GUERISON DEFINITIVE SÉRIEUSE sans recourir à la méthode des COMPRIMÉS de GIBERT 806 absorbables sans piqûre

TRAITEMENT FACILE et discret même en voyage  
 La boîte de 40 comprimés 6 fr. 75 franco

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Anagnin, Marseille  
 DÉPÔT A TOULON : Ph<sup>o</sup> CASTEL-CHABRE; à DRAGUIGNAN : Ph<sup>o</sup> BEL; à AVIGNON : Ph<sup>o</sup> RAVOUX, 25, r. République.

**SIROP INFANTILE GIMÉ** contre CONSTIPATION, TOUX, CROUTES DE LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUQUET. En vente partout. Dépôt: Ph<sup>o</sup> MULLER, 8, r. de la République, Marseille.

**IMPUISANCE** GUERISON RADICALE Action certaine par les Cachets des SULTANES. Prix 6 fr. la boîte franco; discret. DIANOUX, pharmacien, 30, Grand Chemin d'Aix, Marseille.

**DRAPEAUX**  
 DE TOUTES LES PUISSANCES  
 Vente en GROS et DÉTAIL  
**AU GRAND S'-MICHEL**  
 40, rue des Minimes

Entreprise de Nettoyage **LA PHOCÉENNE**  
 28-29, Rue de la Falud, 29-30

**PURIFIEZ VOTRE SANG AVEC LE DÉPURATIF ANASTAY**

RETOUR D'ÂGE MALADIES DU SANG  
 PARALYSIE, GLANDES, FURONCLES, NÉVROSES, RHUMATISMES, GOUTTE  
 sont évitées par ce puissant régénérateur aux sucres d'herbes concentrées

Pharmacie ANASTAY, rue de l'Arbre, 3, MARSEILLE - Envoi Franco par 6 flacons 10<sup>fr</sup>.

**CABINET Edouard SARTORIO**  
 agrégé  
 88, avenue de la Gare, 68. — NICE

Recouvrement de Créances sur Nice et la Région

**CONTENTIEUX**  
 Direction de tous Procès Civils ou Commerciaux

VENTE & ACHAT de FONDS de COMMERCE  
 Villas — Immeubles de rapport — Terrains

CONSULTATIONS JURIDIQUES sur toutes questions  
 par correspondance et par

**AVOCAT - CONSEIL**  
 DOCTEUR EN DROIT  
 attaché au Cabinet

**SYPHILIS** MALADIES SECRÈTES de la peau, des pommons Clinique : Ph<sup>o</sup> National, 3 consultations. On ne paie que les remèdes.

**SAGE-FEMME** Pensionnaire 40 francs. Place enfants. Discret. Ab-solue. Consultat. gratuites. de 1 h. à 5 h. M<sup>o</sup> Arnaud, boul. Madeleine, 59.

**ÉLECTRICITÉ** Installations en tous genres. S'adresser : Sadiac, rue Serrurier, éclairage, 2, rue Edouard-Saint-Michel.

**QUINTO VENDE** Ecriteaux et Enseignes en tous genres, sur carton, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture 1 MARSEILLE

**PIEDS** meurtris, fatigués, douloureux, suers fétides, ampoules, écorchures sont guéris par

**LE "MARATHON"**  
 Baume des Soldats et des Marcheurs  
 Il suffit d'en frotter les parties douloureuses pour obtenir un soulagement immédiat.  
 Prix : 75 cent. le Bâton chez les Pharmaciens et Droguistes  
 Chaque bâton est accompagné de conseils sur les soins à donner aux pieds et aux chaussures.  
 Envoi franco contre 75 centimes adressés à M. GANSEIN, directeur du Laboratoire des Spécialités Hygiéniques 10, rue de l'Abbe-de-l'Épée MARSEILLE  
 Vente en Gros : GIRAUD, SILBERT